



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI 12 NOVEMBRE 2019 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 12 novembre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussieres  
Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

Sont également présents :

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière  
M. Michel Simard, trésorier, dg et greffier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

19-11-324

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

19-11-325

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



No de résolution  
19-11-326

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
D'OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

**Nadia Boily**

Commis secrétaire trav. pub. et urb. .... pour une période indéterminée

**Pascal Frenette**

Préposé à la bibliothèque ..... 19  
Commis secrétaire-réceptionniste ..... (7 au 11) 25, 31  
Travaux publics (numérisation) ..... (15 au 18) (21 au 31)

**Jenny Fortier**

Commis secrétaire-réceptionniste ..... (15 au 18) 31  
Commis secrétaire loisirs, urb. insp. bât. .... (7 au 11)  
Secrétaire loisirs et culture ..... (21 au 23)  
Préposée restaurant-bar-quilles ..... 24 et 25 (entraînement)

**Patrick Dumont**

Ouvrier travaux publics ..... pour une période indéterminée

**Patrick Lafleur**

Homme d'entretien centre communautaire ..... pour une période indéterminée

**Paul-Yvan Bourgoïn**

Opérateur concierge ..... (1<sup>er</sup> au 31)

**Martine Pilon**

Opérateur-concierge ..... 7 (entraînement surfaceuse)  
Opérateur-concierge (quart de soir) ..... 28

**Guy Mercier**

Opérateur-concierge ..... 15  
Opérateur-concierge (quart de soir) ..... 22  
Opérateur concierge (quart de jour) ..... 28 au 30

**Ghislain Fortin**

Opérateur-concierge (entraînement de jour) ..... (9 au 12) 16  
Opérateur-concierge (entraînement de soir) ..... 21, 22  
Opérateur-concierge (quart de jour) ..... (17 au 19) 27  
Opérateur-concierge (quart de soir) ..... (23 au 25)

**Carole Corriveau**

Préposée au bar/restaurant/quilles ..... (29)

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère  
Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller  
Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale  
quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour  
le mois mentionné en titre.**

19-11-327

**NOMINATION DE MME NADIA BOILY AU POSTE DE  
SECRÉTAIRE AUX SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DE  
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'embaucher de façon permanente une ressource au poste de secrétaire aux Services des travaux publics, de l'urbanisme et du développement économique, la direction générale a procédé à l'affichage du nouveau poste, conformément aux dispositions de la convention collective ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadia Boily a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises du poste ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche permanente de Mme Boily à ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale et nomme Mme Nadia Boily secrétaire aux Services des travaux publics, de l'urbanisme et du développement économique rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2019.**

19-11-328

**NOMINATION DE M. PATRICK DUMONT AU POSTE DE JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics, le conseil a autorisé la direction générale de procéder à l'affichage du poste de journalier et opérateur de machinerie, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Dumont a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche permanente de M. Patrick Dumont à ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale et nomme M. Patrick Dumont journalier et opérateur de machinerie au Service des travaux publics, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2019.**

19-11-329

**EMBAUCHE DE M. GHISLAIN FORTIN À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail d'entretien au Service loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghislain Fortin a déposé sa candidature et qu'il satisfait aux exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale en recommande l'embauche à ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale d'embaucher M. Ghislain Fortin à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs et culture, rétroactivement au 9 octobre 2019.**

19-11-330

**EMBAUCHE DE M. MARK MINGO À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail d'entretien au Service loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mark Mingo a déposé sa candidature et qu'il satisfait aux exigences du poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale d'embaucher M. Mark Mingo à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs et culture à compter du 12 novembre 2019.**

19-11-331

**EMBAUCHE DE M. RICHARD BELZILE À TITRE DE SALARIÉ À L'ESSAI AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour effectuer le remplacement du personnel régulier ou pour surcroît de travail d'entretien au Service loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Belzile a déposé sa candidature et qu'il satisfait aux exigences du poste ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine la décision de la direction générale d'embaucher M. Richard Belzile à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs et culture à compter du 19 novembre 2019.**

19-11-332

**RÉALISATION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE ET NON-SYNDIQUÉ - AUTORISATION DE PAIEMENT DES AJUSTEMENTS SALARIAUX**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 18-09-241, le conseil mandatait Carrefour du capital humain (UMQ) pour accompagner la direction générale dans la réalisation de l'exercice d'équité salariale du personnel-cadre et non-syndiqué au 31 décembre 2010, en vertu de la Loi sur l'équité salariale (Lois du Québec, chapitre E-12.001) ;



4

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de ladite loi, un premier affichage du résultat de l'exercice a été effectué le 15 juillet 2019 suivi d'un nouvel affichage le 16 septembre 2019 pour une période supplémentaire de soixante jours (60) se terminant le 16 novembre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement des sommes dues avec intérêt à taux légal à Mme Johanne Paradis en guise d'ajustement salarial, conformément à l'article 76.6.1 et autres de la Loi sur l'équité salariale.**

19-11-333

**APPROBATION DES DÉBOURS  
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019 TOTALISANT LA SOMME  
DE 854 085,10 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'octobre 2019 ;

***Bordereau des chèques***

*Chèques 21634 à 21673 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 116 277,66 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des dépôts directs***

*Dépôts directs 500925 à 501050 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 478 971,57 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des prélèvements***

*Prélèvements 4766 à 4816 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 123 520,42 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

***Bordereau des salaires***

*Salaires semaines 39 à 43 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 135 315,45 \$*

***Grand total : ..... 854 085,10 \$***

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois d'octobre 2019 totalisant la somme de 854 085,10 \$.**

19-11-334

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 octobre 2019.

19-11-335

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2019 TOTALISANT LA SOMME DE 1 133,78 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période d'octobre 2019, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

**M. Alain Poirier, maire**

*Québec, 15 octobre 2019, automobile*

*Prix Créateurs d'emplois 2019*

*Hydrau-Mécanic, récipiendaire Nord-du-Québec ..... 1 133,78 \$*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

**AVIS DE DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2019**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier dépose l'état comparatif budgétaire au 31 octobre 2019.

**AVIS DE DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMPTABLE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 2018-2019**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier dépose l'état comparatif des activités financières de fonctionnement entre les périodes se terminant le 31 octobre 2018 et le 31 octobre 2019.

19-11-336

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 13 014,89 \$ TAXES INCLUSES À BÉTON FORTIN POUR L'ACHAT DE CONCASSÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE LABEL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Béton Fortin nous a fait parvenir la facture 159984 pour l'achat de concassé pour l'aménagement de la place Label ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 13 014,89 \$ taxes incluses à Béton Fortin pour l'achat de concassé pour l'aménagement de la place Lebel.**

19-11-337

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 14 551,82 \$ TAXES INCLUSES À WSP POUR SERVICES PROFESSIONNELS AU 28 SEPTEMBRE 2019 DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE DES BOISÉS  
RÉSOLUTION 19-05-142**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat par la résolution 19-05-142 à la firme WSP pour la réalisation des plans et devis pour le prolongement des services municipaux de la rue des Boisés ;

CONSIDÉRANT QUE WSP nous a fait parvenir la facture 0878606 détaillée comme suit :

Services professionnels au 28 septembre 2019.....	12 656,50 \$
TPS .....	632,83 \$
TVQ.....	1 262,49 \$
Total .....	14 551,82 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 14 551,82 \$ taxes incluses à WSP pour services professionnels au 28 septembre 2019 dans le cadre du prolongement des services municipaux de la rue des Boisés et selon la résolution 19-05-142.**

19-11-338

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 14 615,62 \$ TAXES INCLUSES À GALARNEAU CONCASSAGE INC. POUR LE CONCASSAGE ET LE TRANSPORT D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Galarneau concassage inc. nous a fait parvenir la facture 548 pour le concassage et le transport d'asphalte ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER le paiement de 14 615,62 \$ taxes incluses à Galarneau Concassage inc. pour le concassage et le transport d'asphalte.**

19-11-339

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 333,05 \$ TAXES INCLUSES À STELEM CANADA INC. POUR LA RESTAURATION DES BORNES-FONTAINES**

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer divers travaux de restauration aux bornes-fontaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Stelem Canada inc. nous a fait parvenir la facture 82319 pour l'achat de tiges McAvity détaillée comme suit ;

57 tiges inférieures McAvity.....	16 815,00 \$
TPS .....	840,75 \$
TVQ.....	1 677,30 \$
Total .....	19 333,05 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 19 333,05 \$ taxes incluses à Stelem Canada inc. pour l'achat de tige pour la restauration des bornes-fontaines.**

19-11-340

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 19 527,07 \$ TAXES INCLUSES À EXCAVATION S. RIOUX POUR LA LOCATION DE PELLE DANS DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX (ENTRETIEN ET RÉPARATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC, PONCEAUX, ETC.)**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 261 pour la location de pelle à l'occasion de divers travaux municipaux (entretien et réparation du réseau d'aqueduc, ponceaux, etc.) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 19 527,07 \$ taxes incluses à Excavation S. Rioux pour la location de pelle à l'occasion de divers travaux municipaux.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-11-341

Annotation

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE SERVICES-QUÉBEC CONCERNANT LE SALON DE L'EMPLOI 2019**

CONSIDÉRANT QUE Services-Québec est un partenaire du développement économique du territoire notamment avec ses services d'aide aux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon organise un Salon de l'emploi les 19 et 20 novembre prochains pour permettre aux travailleurs de Nyrstar qui perdront leur emploi le 31 décembre 2019 de rencontrer des employeurs potentiels de qualité ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière auprès de Services-Québec pour l'organisation du Salon de l'emploi 2019, à Lebel-sur-Quévillon ;**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

9-11-342

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC POUR LA CONSTITUTION OFFICIELLE DU COMITÉ 5000**

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 est une table de concertation réunissant plusieurs partenaires de la région en matière d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le concept du Comité 5000 est une initiative unique et novatrice de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour aider les entreprises aux prises avec les défis que représente la rareté de la main-d'œuvre, la formation et la rétention ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a pour mission de répondre aux besoins des entreprises de Lebel-sur-Quévillon en matière de mobilisation, d'attraction, d'accueil, d'inclusion et de rétention de la main-d'œuvre en initiant et/ou en soutenant différentes initiatives sur l'ensemble du territoire de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 est le seul et principal acteur du milieu en matière d'interventions en ce qui a trait à la mobilisation, l'attraction, l'accueil, l'inclusion et la rétention de la main-d'œuvre sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a produit un plan d'action qui consiste à réaliser différents projets pour répondre aux besoins des entreprises au niveau de la main-d'œuvre, de la formation et de l'habitation ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour la municipalité de procéder à la réalisation des projets pilotes identifiés dans le plan d'action 2019-2022 du Comité 5000 et que pour le faire, le Comité 5000 doit présenter des demandes d'aides financières auprès de différentes instances ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le dépôt de la demande d'immatriculation du Comité 5000 auprès du Registraire des entreprises du Québec dans le but de constituer un organisme à but non lucratif.**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-11-343

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 80 482,51 \$ TAXES INCLUSES À CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR L'ACHAT DU CONDENSEUR ÉVAPORATIF DE L'ARÉNA JEAN-GUY-PERRON**

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-048 autorisant l'achat d'un condenseur évaporatif pour l'aréna Jean-Guy-Perron pour la somme de 80 500 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cimco Réfrigération nous a fait parvenir les factures évolutives suivantes ;

<i>Facture 90676945.....</i>	<i>24 500,00 \$</i>
<i>Facture 90686591.....</i>	<i>45 500,00 \$</i>
<i>TPS.....</i>	<i>3 500,00 \$</i>
<i>TVQ.....</i>	<i>6 982,51 \$</i>
<i>Total.....</i>	<i>80 482,51 \$</i>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service loisirs et culture ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement 80 482,51 \$ taxes incluses à Cimco Réfrigération pour l'achat du condenseur évaporatif de l'aréna Jean-Guy-Perron.**

19-11-344

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-19004 - TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGE (CEMU) 84 000 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19004 – Travaux de rénovation extérieure du centre entrepreneurial multi-usage (CEMU) ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 octobre 2019 et que trois soumissionnaires ont répondu à notre demande à savoir :

**Construction Gaston Proulx & Frères**

731, avenue du Parc  
Amos (Québec) J9T 4M1

Prix avant taxes..... 84 000,00 \$

**Construction Bon Air inc.**

840, boulevard Hamel  
Saint-Félicien (Québec) G8K 1X9

Prix avant taxes..... 149 701,27 \$

**MP Renaud-Vation**

92, place Quévillon  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Prix avant taxes..... 150 813,38 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19004 pour les travaux de rénovation du CEMU au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire Construction GastonProulx & Frères pour la somme de 84 000 \$ avant taxes.**

9-11-345

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-19005 - ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ – 278 043 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public LSQ-19005 – Acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé :

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 novembre 2019 et que trois soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

**Centre du Camion Amos inc.**

145, Route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 3A2

Prix avant taxes..... 303 635,00 \$

**Centre du Camion Thibault division Val-d'Or**

1061, rue des Manufacturiers  
Val-d'Or (Québec) J9P 6Y7

Prix avant taxes..... 333 589,16 \$

**Centre du Camion Mabo inc.**

3100, boulevard Jean-Jacques-Cossette  
Val d'Or (Québec) J9P 6Y6

Prix avant taxes..... 278 043,00 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'ADJUGER le contrat de l'appel d'offres public LSQ-19005 pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé au plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire le Centre du Camion Mabo inc. pour la somme de 278 043 \$ avant taxes, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).**

19-11-346

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a signé une entente de trois (3) ans avec la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés venant à échéance en janvier prochain ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période de trois (3) ans soit, 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet à la Ville de compter sur la Croix-Rouge canadienne pour des services aux sinistrés en cas de mesures d'urgence ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**DE RENOUVELER pour les trois (3) prochaines années (2020-2021-2022) l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés ;**

**QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou son adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

19-11-347

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 277-1 AYANT POUR OBJET DE PROLONGER LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Gaétan Normandeau donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 277-1 ayant pour objet de prolonger la période d'admissibilité au programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

19-11-348

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°  
305 AYANT POUR TITRE « IMPOSITION DE LA TAXE  
FONCIÈRE ET TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2020 »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de Règlement n° 305 intitulé « Imposition de la taxe foncière et taxes de services pour l'année 2020 » ayant pour objet l'imposition de la taxe foncière sur les immeubles résiduels, les immeubles de six logements ou plus, les immeubles non résidentiels, les immeubles industriels, sur les terrains vagues desservis ainsi que la tarification pour le service de l'eau, le service d'enlèvement des ordures et le service des égouts pour l'année 2020.

19-11-349

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS POUR ÉQUILIBRATION DU RÔLE  
TRIENNAL D'ÉVALUATION 2020-2021-2022 – 35 250 \$ AVANT  
TAXES (VERSEMENT 1 DE 2)**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-12-344 le conseil octroyait le contrat de services professionnels en évaluation municipale à la Société d'analyse immobilière D.M. Inc. pour les années 2018 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'En vertu de l'article 46.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur doit, lorsqu'il dresse un nouveau rôle, effectuer une équilibrage ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture des honoraires professionnels de la Société d'analyse pour équilibrage du rôle triennal d'évaluation 2020-2021-2022 (versement 1 de 2)

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de la facture 18-324 au montant de 35 250 \$ plus taxes représentant 50% des honoraires professionnels de la Société d'analyse immobilière Abitibi Inc., filiale de la SAIDM Inc. pour équilibrage du rôle d'évaluation, tel que défini au contrat.**

19-11-350

**MANDAT À LA FIRME INNOVEX CONSULTANTS POUR  
L'ÉTUDE DE PRÉ-FAISABILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET  
D'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE POUR L'HÉBERGEMENT ET LA  
COORDINATION EN CAS DE MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QU'en cas de mesures d'urgence, le centre communautaire deviendrait le centre d'hébergement de la population sinistrée ainsi qu'un centre de coordination pour les responsables ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il est obligatoire de faire l'achat et l'installation d'une génératrice capable d'alimenter tous les bâtiments devant servir aux besoins d'hébergement et de coordination conformément aux codes, normes et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'À la demande de la direction du Service loisirs et culture, la firme Innovex Consultants a déposé une offre de services professionnels consistant à fournir les services d'ingénierie en civil, en mécanique et en électricité pour la rédaction d'une étude de pré faisabilité incluant une visite sur place pour faire les relevés requis ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'offre de services professionnels d'ingénierie de la firme Innovex Consultants de 9 250 \$ plus taxes pour la rédaction d'une étude de pré faisabilité incluant les relevés sur place dans le cadre du projet d'installation d'une génératrice dans le centre communautaire en cas de mesures d'urgence.**

19-11-351

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) POUR LE PROJET « DÉJEUNER DU CONSEIL » OFFERT À TOUTE LA POPULATION DE LABEL-SUR-QUÉVILLON LE 24 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire recevoir toute la population de Lebel-sur-Quévillon dans le cadre d'un déjeuner qui sera servi par le conseil lui-même et à l'occasion duquel il informera les gens sur les projets actuels et futurs de la Ville, fera connaissance et tissera des liens avec les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent de la vente de billets sera remis entièrement au comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle de Lebel-sur-Quévillon pour la préparation des paniers de Noël destinés aux personnes et familles démunies ;

CONSIDÉRANT le besoin de financement ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la direction générale à présenter une demande de subvention auprès de l'ARBJ pour le projet « Déjeuner du conseil » du 24 novembre 2019 ;**

**D'AUTORISER la directrice générale et greffière ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

19-11-352

Annotation

**AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ AU CLUB SOCIAL DE LA BRIGADE D'INCENDIE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR LE PROJET « RASSEMBLONS-NOUS PRÈS DES OISEAUX » ET APPUI À LEUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ)**

CONSIDÉRANT QUE le Club social de la brigade d'incendie en collaboration avec le Comité d'embellissement de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre des programmes de développement social pour la fabrication et l'installation de cabanes à oiseaux dans les environnements propices à la détente et à l'observation des oiseaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, le comité fera appel à la participation citoyenne en s'adressant principalement aux personnes âgées ainsi qu'aux élèves du primaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil salue cette belle initiative ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER une contribution financière de 300 \$ au Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon pour leur projet « Rassemblons-nous près des oiseaux » ;**

**D'APPUYER leur demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James.**

19-11-353

**AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB SOCIAL DE LA BRIGADE D'INCENDIE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR LE PROJET D'ACHAT D'UN CHAPITEAU ET APPUI À LEUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ)**

CONSIDÉRANT QUE le Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre des programmes de développement social pour l'acquisition d'un chapiteau qui servira à rassembler et à protéger des intempéries les participants lors d'événements devant se tenir à l'extérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le Club social de la brigade d'incendie est un acteur bénévole important dans divers événements devant se tenir à Lebel-sur-Quévillon, notamment le Festival nautique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil salue cette belle initiative ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER une contribution financière de 500 \$ au Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon pour le projet d'achat de chapiteau ;**

**D'APPUYER leur demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ).**

19-11-354

**AUTORISATION DE VERSER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB DES AMANTS DU BEL ÂGE POUR SOULIGNER L'ANNIVERSAIRE DE LEURS MEMBRES AYANT ATTEINT 80 ANS AU COURS DE L'ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE Club des Amants du Bel Âge offre un souper de Noël à ses membres et qu'à cette occasion, l'anniversaire de ceux ayant atteint 80 ans au cours de l'année est souligné ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se joindre au Club pour souligner l'implication à différents niveaux dans la vie quévillonnaise de ces vénérables citoyens et citoyenne ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER une contribution financière de 500 \$ au Club des Amants du Bel Âge pour l'organisation du souper de Noël et remercie chaleureusement nos octogénaires pour leur apport dans notre communauté.**

**INSCRIPTION  
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2019.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL  
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'octobre 2019.

**INSCRIPTION  
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'octobre 2019.

**INSCRIPTION  
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.



86

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Quatre citoyens présents dans la salle.

Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Embauche de personnel
- ✓ Exercice d'équité salariale
- ✓ Nouveau camion de cueillette à chargement latéral
- ✓ Bâtiment Sici Stan

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses.

M. François Pomerleau fait la présentation au conseil de l'art martial Le Kendo et explique sa demande de financement.

Le conseil salue cette belle initiative et statuera sur la demande de financement lors de la séance de décembre.

19-11-355

**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 21 h 16.**

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-11-324 à 19-11-355 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

M. Alain Poirier  
Maire

Luce Paradis, OMA  
Directrice générale et greffière



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE MARDI 19 NOVEMBRE 2019 À 20 H 30**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 19 novembre 2019 à 20 h 30, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

**Présences :**

Mme la conseillère Julie Rivard  
Mme la conseillère Évelyne Girard  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard

**Absence(s) :**

M. le conseiller Gregory Bussieres

**Sont également présents :**

Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière  
M. Michel Simard, trésorier

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 41.

### **INSCRIPTION DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE**

La directrice générale et greffière, Mme Luce Paradis, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

19-11-356

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

19-11-357

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 306 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT N° 306 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 353 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 353 200 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ NEUF »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Audrey Simard donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 306 décrétant une dépense de 353 200 \$ et un emprunt de 353 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Mme la conseillère Audrey Simard dépose le projet du règlement n° 306 intitulé « Règlement n° 306 décrétant une dépense de 353 200 \$ et un emprunt de 353 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf ».

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

---

Aucun citoyen présent dans la salle.

19-11-358

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 44.**

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-11-356 à 19-11-358 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

M. Alain Poirier  
Maire

Luce Paradis, OMA  
Directrice générale et greffière



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

